



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 50788

Texte de la question

M Edouard Landrain interroge M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur les problemes poses par les examens pratiques en cardiologie. Il semble, en effet, que les decisions du ministere qui visent a supprimer le remboursement de certains examens que pratiquent regulierement les cardiologues inquietent les patients qui doivent malheureusement y recourir. Nul ne met en doute l'interet des examens cardiologiques pour le bien-etre de nos compatriotes. Bien au contraire, il semblerait que ces examens puissent tendre a des economies pour la sante d'une facon globale, car beaucoup d'entre eux sont d'un faible prix. Pour certains malades le cardiologue est oblige de remplacer ces examens par d'autres plus couteux. On peut s'interroger sur les economies realisees ? Il aimerait savoir ce qu'il compte faire et quelles sont les decisions qui pourront etre prises lors des consultations avec le syndicat national des cardiologues.

Texte de la réponse

Reponse. - La revision de la nomenclature concernant les actes de cardiologie est en cours d'examen au sein de la commission competente. Lorsque des propositions lui seront faites, le ministre de la sante les etudiera avec attention avant de prendre une decision. Il s'agit d'un dossier dans lequel ne doivent etre perdues de vue ni les considerations de sante publique, ni les contraintes economiques, ni les evolutions des techniques medicales. Sur tous ces points, le ministre souhaite disposer d'avis eclaires et il procedera aux consultations necessaires.

Données clés

Auteur : [M. Landrain •douard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50788

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4861